

21 JANVIER 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 21 janvier 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2008-01-038 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 21 janvier 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2008-01-039 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 7 janvier 2008

21 JANVIER 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2008-01-040 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 15 janvier 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

A.M. 5.1 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 943-2007 sur la tarification de l'exercice 2008 afin d'ajouter un tarif concernant les terrains de soccer et d'abroger un article relativement aux installations septiques

2008-01-041 5.2 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-01-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 943-2007 sur la tarification de l'exercice 2008 afin d'ajouter un tarif concernant les terrains de soccer et d'abroger un article relativement aux installations septiques

A.M. 5.3 Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 944-2007 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008 afin d'ajouter un règlement soumis à la taxe spéciale

2008-01-042 5.4 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 944-01-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 944-2007 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008 afin d'ajouter un règlement soumis à la taxe spéciale

A.M. 5.5 Avis de motion de la présentation d'un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité

2008-01-043 5.6 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 945-2008 intitulé : Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité

A.M. 5.7 Avis de motion de la présentation d'un règlement relatif à la conversion d'immeubles en copropriété divise

2008-01-044 5.8 Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 946-2008 intitulé : Règlement relatif à la conversion d'immeubles en copropriété divise

21 JANVIER 2008

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2008-01-045 7.1.1 Renouvellement de la marge de crédit de la Ville de Bromont auprès de la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska pour l'exercice financier 2008

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2008-01-046 7.2.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des luminaires du réseau routier à Bromont

7.3 URBANISME

2008-01-047 7.3.1 Appui au projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier préparé par Les Amis des sentiers de Bromont

2008-01-048 7.3.2 Autorisation pour la démolition du bâtiment situé au 40 rue Compton (ancien Centre communautaire)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-01-049 7.6.1 Renouvellement du mandat donné à la Société protectrice des animaux de Granby (SPA)

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2008-01-050 7.7.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2008

8. DIVERS

2008-01-051 8.1 Concert au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

21 JANVIER 2008

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-01-052 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

2008-01-038

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée
spéciale du conseil municipal du 21 janvier 2008.

ADOPTÉ

21 JANVIER 2008

2008-01-039

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 7 JANVIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 7 janvier 2008.

ADOPTÉ

2008-01-040

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
15 JANVIER 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 15 janvier 2008.

ADOPTÉ

21 JANVIER 2008

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007 SUR LA
TARIFICATION DE L'EXERCICE 2008 AFIN D'AJOUTER UN TARIF
CONCERNANT LES TERRAINS DE SOCCER ET D'ABROGER UN
ARTICLE RELATIVEMENT AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 943-2007 sur la tarification de l'exercice 2008 afin d'ajouter un tarif concernant les terrains de soccer et d'abroger un article relativement aux installations septiques.

2008-01-041

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 943-01-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007 SUR LA TARIFICATION DE
L'EXERCICE 2008 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LES
TERRAINS DE SOCCER ET D'ABROGER UN ARTICLE
RELATIVEMENT AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 943-01-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 943-2007 SUR LA TARIFICATION DE L'EXERCICE 2008 AFIN D'AJOUTER UN TARIF CONCERNANT LES TERRAINS DE SOCCER ET D'ABROGER UN ARTICLE RELATIVEMENT AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES.

ADOPTÉ

21 JANVIER 2008

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE
DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2008 AFIN
D'AJOUTER UN RÈGLEMENT SOUMIS À LA TAXE SPÉCIALE**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 944-2007 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2008 afin d'ajouter un règlement soumis à la taxe spéciale.

2008-01-042

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 944-01-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES
TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2008 AFIN D'AJOUTER
UN RÈGLEMENT SOUMIS À LA TAXE SPÉCIALE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 944-01-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 944-2007 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2008 AFIN D'AJOUTER UN RÈGLEMENT SOUMIS À LA TAXE SPÉCIALE.

ADOPTÉ

21 JANVIER 2008

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES,
D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES
POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité.

2008-01-043

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 945-2008 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES
FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU
NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 945-2008 intitulé : RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
RELATIF À LA CONVERSION D'IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ
DIVISE**

21 JANVIER 2008

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement relatif à la conversion d'immeubles en copropriété divisée.

2008-01-044

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU REGLEMENT
NUMERO 946-2008 INTITULE : REGLEMENT RELATIF À LA
CONVERSION D'IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 946-2008 intitulé : REGLEMENT RELATIF À LA CONVERSION D'IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉE.

ADOPTÉ

2008-01-045

**RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE
BROMONT AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DE GRANBY
HAUTE-YAMASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 JANVIER 2008

DE renouveler la marge de crédit de la Ville de Bromont au montant de **UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska pour l'exercice financier 2008.

ADOPTÉ

2008-01-046

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES
LUMINAIRES DU RÉSEAU ROUTIER À BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour l'entretien du réseau d'éclairage public ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 14 janvier, trois (3) entreprises nous ont remis des soumissions, tel qu'il appert au tableau de l'analyse des soumissions joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE tous les soumissionnaires ont déposé des soumissions conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour l'entretien des luminaires du réseau routier public, pour l'année 2008, à S.C.E. ÉLECTRIQUE INC., le tout basé sur la liste de prix unitaires fournie.

ADOPTÉ

2008-01-047

**APPUI AU PROJET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU
MILIEU FORESTIER PRÉPARÉ PAR LES AMIS DES SENTIERS DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu avec la compagnie Sintra inc. une servitude visant l'établissement de sentiers publics sur leur propriété localisée dans le Mont-Gale ;

21 JANVIER 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille en étroite collaboration avec l'organisme Les Amis des sentiers de Bromont au maintien des sentiers existants et particulièrement à l'établissement de nouveaux sentiers afin d'assurer aux citoyens de Bromont ainsi qu'au public en général de bénéficier d'un réseau de sentiers permettant à tous un accès direct à la nature et à l'éducation environnementale ;

ATTENDU QUE Les Amis des sentiers de Bromont déposeront une demande de subvention dans le cadre du programme relativement à la mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de subvention et d'assurer tant aux Amis des sentiers de Bromont qu'à l'Agence forestière de la Montérégie que les sentiers seront maintenus pour une période minimale de cinq (5) ans suite à leur aménagement, tel qu'exigé dans le programme de subvention.

QUE la Ville de Bromont assumera 10% du coût du projet, tel qu'il est présenté dans la demande de subvention, soit en biens, en services et/ou en argent.

DE mandater le directeur de la gestion et du développement l'administration de l'implication de la Ville de Bromont dans ce projet et ce, à l'intérieur des budgets alloués.

ADOPTÉ

2008-01-048

**AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU
40 RUE COMPTON (ANCIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signifié par le passé son intention de démolir le bâtiment situé au 40 rue Compton (ancien Centre communautaire) ;

ATTENDU QU'il est plus opportun pour la Ville de procéder à la démolition dudit bâtiment durant la période hivernale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

21 JANVIER 2008

D'autoriser le Service de la gestion et du développement du territoire à procéder et/ou de faire procéder à la démolition du bâtiment sis au 40 rue Compton.

D'autoriser l'appropriation d'une somme n'excédent pas **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50,000\$)** à même les surplus accumulés pour la démolition dudit bâtiment.

ADOPTÉ

2008-01-049

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DONNÉ À LA SOCIÉTÉ
PROTECTRICE DES ANIMAUX DE GRANBY (SPA)**

ATTENDU QUE la Société protectrice des animaux de Granby inc. (SPA) est un organisme assurant la gestion et le contrôle efficace des animaux errants ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la Société protectrice des animaux de Granby inc. (SPA) afin que cet organisme assure la gestion et le contrôle efficace des animaux errants sur le territoire de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2008-01-050

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2008**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2008 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 JANVIER 2008

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **NEUF MILLE SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (9 062,88 \$)**, taxes incluses, à l'Union des Municipalités du Québec, somme représentant la cotisation annuelle de la Ville de Bromont ainsi que la tarification au Centre de ressources municipales.

ADOPTÉ

2008-01-051

CONCERT AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

ATTENDU QU'un concert est organisé par des citoyens et citoyennes de la Ville de Bromont annuellement ;

ATTENDU QUE ce concert est organisé au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et aura lieu le 17 mai 2008 ;

ATTENDU QU'UN contrat d'engagement doit être signé;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE soutenir et d'appuyer la Fondation de l'hôpital en ce qui a trait à l'organisation dudit concert en s'occupant du secrétariat et de la papeterie.

DE féliciter tous les organisateurs et organisatrices de cet événement.

QUE le Conseil municipal autorise le service de la trésorerie de la Ville de Bromont à administrer les revenus et dépenses relatifs à la tenue du concert au profit de la Fondation de l'hôpital de Brome-Missisquoi-Perkins.

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan, ainsi que le directeur général et du développement, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer le contrat d'engagement d'un montant total de **TRENTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (32 282,25 \$)**, taxes incluses.

D'autoriser le paiement du dépôt représentant 50% du montant lors de la signature du contrat et 50% le jour de l'évènement.

21 JANVIER 2008

QUE la Ville de Bromont participe au concert en assurant le service de comptabilité pour cet évènement et qu'il n'y a aucun débours réel.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2008-01-052

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE